

Déclaration FNEC FP FO CSAD 29 du 26 juin 2025



Madame la Directrice académique, mesdames et messieurs les membres du CSA SD,

Parce que les satisfactions ne sont pas nombreuses et qu'elles ont tendance à se noyer sous le flot des problèmes, pour débiter cette déclaration nous commençons par exprimer notre satisfaction : celle de la tenue d'un CSA d'ajustement en juin pour anticiper la rentrée. Ainsi pouvons-nous raisonnablement émettre le souhait que, lundi 1^{er} septembre, chaque enseignant soit affecté dans une classe, que les commandes et les répartitions aient pu être faites en amont, que chaque élève puisse rentrer chez lui le premier jour d'école en nommant le ou les enseignants qui dirigeront la classe toute l'année. Cela apparaît être une évidence mais c'est malheureusement loin d'être toujours le cas. Merci, donc, d'organiser cette instance.

Bien entendu, le degré de satisfaction ne se réduit pas à la tenue d'une instance, il dépendra des moyens mis à disposition pour répondre aux besoins de création de classes, de postes de remplaçants, de postes RASED pour prendre en charge les difficultés scolaires, du nombre d'AESH pour assurer tous les besoins d'accompagnement. Il dépendra aussi du nombre de personnels à affecter sur les postes. C'est une de nos questions Madame la Directrice Académique, combien d'enseignants vont être intégrés par ineat dans le Finistère ? Avec moins de 1.5% des demandes d'entrée dans le département satisfaites aux mutations informatisées, tous les espoirs de voir les situations inextricables s'améliorer reposent désormais sur les réponses que vous donnerez prochainement. Alors que les besoins sur le terrain sont si nombreux, il est de la responsabilité de l'état employeur de mettre un terme à la longue attente de mutation des personnels.

En ce qui concerne le seconde degré d'abord : des collègues sont fortement mobilisés avec des parents d'élèves pour exiger l'ouverture de classes ou leur maintien. Il est inacceptable de leur dire qu'il faut faire 40 milliards d'économies sur le budget de l'État et de fermer des classes alors que le nombre d'élèves dans les classes augmente. Il est inacceptable qu'on refuse à des parents d'inscrire leurs enfants dans un établissement pour ne pas à avoir à ouvrir de classes supplémentaires. C'est ni plus ni moins qu'organiser le transfert d'élèves vers le privé ! Il est inacceptable de ne leur faire l'aumône que de quelques heures postes aux établissements en lutte et de dire que dans le cadre de l'autonomie des établissements, il faut supprimer des heures de cours dédoublées, de langues et culture de l'Antiquité, des options ou autres pour financer l'ouverture d'une classe supplémentaire. FO revendique la restitution de toutes les classes supprimées dans le second degré, l'ouverture de classes au collège Victoire Daubié de Plouzané, au Collège de Douarnenez, le maintien de la 3^{ème} classe de 6^{ème} au collège de Pont de Buis et 26 h par classe ouverte aux collèges de Sizun, Plounéour Menez, Relecq Kerhuon et l'Harteloire de Brest.

Sur le projet présenté pour le premier degré, les collègues ont été fortement étonnés : en effet, plus de fermetures que d'ouvertures : INACEPPTABLE pour FO.

Toutes les demandes d'ouvertures ne sont pas satisfaites notamment celles de Jacquard et Langevin-Freinet à Brest, Pergaud à Guipavas, Trézien à Plouarzel, à Plomelin, : INACCEPTABLE pour FO

Certes l'école de St Pol se félicite d'avoir été entendue, Prévert de Guipavas également mais la fermeture à l'école Ferdinand Buisson de Landerneau ou de Simone Veil à Brest ont fortement mécontentées les personnels. INACCCPETABLE donc dans ce contexte de fermetures constants depuis 10 ans qui impacte fortement les équipes et dégrade les conditions de travail de tous.

Pourtant le gouvernement s'entête avec notamment la fermeture de poste classe pour la création de PAS : INACCEPTABLE pour FO !

Sur le plan du remplacement, l'année 2024/2025 a été chaotique. Les conditions de travail dégradées par la surcharge de

travail, la gestion par la pression et les évaluations en tout genre, les formations/formatages, l'allongement de la carrière, l'inclusion, les violences sont autant de facteurs d'arrêts maladie. Désormais, depuis le 1^{er} mars, ces conditions dégradées seraient aussi des sources d'économies pour le gouvernement qui réduit à 90% l'indemnisation des congés maladie ordinaire pour tous.

La pétition intersyndicale pour le retrait du jour de carence et l'indemnisation à 100% du congé maladie a, à ce jour, recueilli plus de 130 000 signatures. Alors que les retraits sur salaire n'ont pas encore été effectués, la FNEC FP FO demande au gouvernement d'écouter les personnels, il doit retirer le décret et maintenir l'intégralité de la rémunération pour tous lors du congé maladie.

Sur le podium des conditions dégradées engendrant de nombreux arrêts, la médaille d'or dans le département revient aux écoles de la ville de Brest du fait du rythme néfaste de 5 jours de classe consécutifs. Quand cette situation va-t-elle cesser ? Quand un seul et même rythme sera-t-il appliqué dans toutes les communes de France « 4 jours pour tous sur 36 semaines ». C'est ce que les personnels des écoles publiques de Brest, de Rennes, de Nantes, de Pau, de Mayenne, de Toulon ... ont scandé jeudi 22 mai. Nul besoin de convention citoyenne sur les temps de l'enfant, pour comprendre que l'organisation des cours sur 5 jours est néfaste. Il suffit d'observer les chiffres, d'écouter les témoignages des parents et des personnels qui subissent ces rythmes pour comprendre. La concertation sur les rythmes de l'enfant a déjà eu lieu dans les années 2000, elle a conduit à l'impasse de la réforme des rythmes scolaires de 2013/2014 : dérèglementation, multiplication de rythmes différents et gaspillage de moyens humains, coût faramineux pour les communes, confusion scolaire/périscolaire, abandon des matières scientifiques, sportives et culturelles, une désorganisation totale conduisant à l'épuisement des élèves et des personnels et une chute des résultats observée en 2016. Il est à noter que les résultats aux évaluations étaient meilleurs avant 2016 et ils sont remontées à nouveau lorsque les communes sont repassées massivement à 4 jours.

Pour cette année scolaire 2024/2025, nous renouvelons les constats de situations de la santé scolaire, de la prise en charge des besoins particuliers et du handicap alarmantes. Dans les documents de travail de ce jour, apparaît la création d'un poste de coordonnateur PAS. Au-delà de l'aspect formel du poste de coordonnateur, c'est le principe même du PAS que la FNEC FP FO conteste. Parce que nous refusons la dérèglementation liée à l'acte 1 et à l'acte 2 de l'école inclusive, nous demandons, dans cette instance, l'abandon de la création du Pôle d'Appui à la Scolarisation. Les retours des expérimentations PAS conduites dans les autres départements révèlent de nombreux dysfonctionnements. Les PAS sont un outil RH qui majore encore la mutualisation, diminue les heures d'accompagnement tout en engendrant une surcharge administrative et un grand nombre d'heures de réunions. Les PAS ne répondent pas aux besoins cruciaux de la prise en charge du handicap et de l'inclusion.

Concernant l'inclusion systématique sans moyen, nous ne pouvons plus rester impuissants devant la détresse des élèves, des parents. Nous ne pouvons plus accepter que des personnels soient violentés, que leur autorité soit systématiquement remise en cause, qu'ils soient chaque jour empêchés d'enseigner pour gérer l'ingérable. Nous refusons que les personnels AESH soient des pions rémunérés en deçà du seuil de pauvreté, nous demandons un statut donnant droit à un temps complet pour 24h d'accompagnement afin de tenir compte de tous les besoins de préparation indispensable à un accompagnement qualitatif. Nous refusons de laisser des élèves en situation de handicap sans prise en charge adaptée, sans place en IME, sans place en ITEP. Nous refusons que leur avenir soit compromis. Nous refusons la société d'exclusion et de violence qui se prépare. Nous n'acceptons pas que les personnels se sentent démunis ou maltraitants pour ces élèves et se retrouvent en épuisement professionnel, en arrêt maladie.

Nous finissons la déclaration en alertant sur les conséquences du harcèlement institutionnel subi par les personnels en général et les directeurs en particulier du fait de la montée en puissance de la loi Rilhac. Nous demandons l'abandon du projet de « référentiel métier de directeur » point d'orgue de ce harcèlement. La dégradation du relationnel entre les personnels dans les écoles révèle la gravité de ce qui se joue. A la dernière injonction de Madame la Ministre Borne imposant un énième " protocole de repérage et de prise en charge des situations de souffrance psychologique chez les jeunes" la FNEC FP FO répond que la santé mentale n'entre pas dans les compétences des professeurs des écoles et qu'il y a un besoin urgent de recrutement de personnels infirmiers scolaires, médecins scolaires, assistants sociaux et psychologues scolaires pour répondre à cette attente. A l'heure où la souffrance mentale des personnels est à son paroxysme, en tant qu'employeur, Madame la Ministre est responsable de leur santé et doit répondre aux obligations de l'article L.4121 du code du travail « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »

Merci pour votre écoute

